

1 Quelle est votre vision du rôle d'un VP sport ?

- proposer des activités y compris selon le pyramidage d'âge et les mettre en œuvre
- rechercher de nouvelles activités sportives
- coordonner l'ensemble des activités
- se donner les moyens d'organiser ou de mettre en place une activité ou une section
- animer les sections sportives
- promouvoir le sport auprès de ses adhérents
- motiver ses adhérents, les encourager et les soutenir
- être à l'écoute des adhérents, de leurs attentes
- être le relai entre les adhérents et le comité directeur de l'ASCE
- diffuser l'information
- responsable au vue de la loi
- respecter les procédures
- maintenir les structures ASCE
- chercher des partenaires, des structures
- aider les responsables de sections
- être à l'écoute des adhérents
- gérer et élaborer le budget
- établir le bilan d'activité
- rendre compte au comité directeur de l'ASCE
- créer une dynamique pour les challenges
- promouvoir les manifestations nationales

Q2 Quels sont mes interlocuteurs privilégiés ?

- comité directeur de l'ASCE
- présidents de sections
- permanent de l'ASCE
- adhérents
- FNASCE, URASCE, CPS
- les autres ASCE
- associations locales
- directions, services
- ASMA, SRIAS et autres associations des services de l'Etat
- CLAS
- les autres administrations
- collectivités locales et territoriales
- partenaires privés
- partenaires financiers
- prestataires de service
- prestataires d'activité (structures sportives)
- fédérations de tutelle
- moniteurs diplômés

Q3 Comment me tenir informé ?

- site FNASCE, boîte à outils du vice-président sports
- site de l'URASCE
- site de l'ASCE
- boîte mail de l'ASCE
- lettre électronique de la FNASCE
- internet
- les journées DASCE
- le congrès FNASCE
- les sites des fédérations de tutelle
- le site jeunesse et sports
- les autres associations
- les questionnaires de structures
- la presse sportive nationale
- la presse locale spécialisée
- calendrier des sections et activités sportives locales
- collectivités locales
- site météo
- site jeunesse et sport
- prestataires externes
- chargé de communication

Q4 Quelles sont les responsabilités ?

- informer et prévenir
- informer les adhérents sur l'activité proposée
- vérifier l'aptitude de l'adhérent à pratiquer l'activité
- vérifier le bulletin d'inscription de l'adhérent (challenges FNASCE)
- vérifier le certificat médical
- informer des droits et devoirs
- veiller au respect de la réglementation des activités
- faire les déclarations nécessaires à l'organisation d'une activité
- Droit d'alerte auprès du président et du comité directeur de l'ASCE
- respecter le budget
- s'enquérir des autorisations nécessaires pour une activité
- vérifier les conditions de réalisation d'une activité et à son bon déroulement
- veiller au bien-être des participants lors de l'activité
- veiller à maintenir un esprit amical